

42<sup>e</sup> Comité du patrimoine mondial**Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du**

Ce lundi 2 Juillet 2018, lors de sa 42<sup>e</sup> session, les 21 États qui composent le Comité du patrimoine mondial ont décidé d'inscrire le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce paysage unique rejoint donc des sites comme le Grand canyon, le delta de l'Okavango, le Kilimandjaro ou la grande barrière de corail sur cette prestigieuse liste. Il s'agit du premier bien naturel français inscrit dans l'Hexagone et l'un des rares biens tectoniques du patrimoine mondial.

Image emblématique de l'Auvergne et du Département du Puy-de-Dôme, le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne a été reconnu par l'UNESCO comme un site géologique exceptionnel. En effet, l'alignement volcanique de la Chaîne des Puys et la grande faille de Limagne sont les témoins d'un phénomène colossal qui façonne le visage de la Terre : la rupture des continents.

Tel un théâtre naturel, le site donne à voir comment la croûte terrestre s'est fracturée, effondrée, laissant remonter les magmas et soulevant massivement la surface. Cette histoire géologique transparait magnifiquement dans les paysages et accompagne l'imaginaire du visiteur lorsqu'il contemple ces volcans verdoyants et ce qui aurait pu être un nouvel océan.

Appuyée par l'Etat, cette inscription est l'aboutissement d'une longue démarche initiée par le Président du Département du Puy-de-Dôme, Jean-Yves GOUTTEBEL il y a maintenant 11 ans. Véritable projet de territoire, la candidature a mobilisé les collectivités locales, les entreprises, les associations et les habitants autour de la reconnaissance et de la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel. Le dossier a été élaboré par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme à travers un partenariat étroit avec les universitaires locaux pour le volet scientifique et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour la gestion.

Cette reconnaissance internationale s'inscrit dans plus de 40 ans d'actions de protection et de gestion de ce site. Il nous appartient désormais de préserver, valoriser et faire vivre ce patrimoine universel. Il doit servir de socle à un développement durable, réussissant à marier protection des caractères paysagers et géologiques, soutien aux activités traditionnelles et tourisme responsable.

**CONTACT PRESSE :**

Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Rachel CORRE  
Tél. : 04 73 42 24 84 • 06 75 07 80 38 • [rachel.corre@puy-de-dome.fr](mailto:rachel.corre@puy-de-dome.fr)

